



DISPOSITIF DE SOUTIEN PLURIANNUEL AUX ACTIVITÉS DE RÉEMPLOI OU DE RÉUTILISATION DE PMCB MINÉRAUX ET INERTES (CATÉGORIE 1)

Introduction et objectifs

En 2021, selon l'ADEME, le volume de produits et matériaux du bâtiment réemployés était d'environ 1%. Écominéro a pour objectif d'atteindre les 5% d'ici à 2028.

Ecominéro est par ailleurs convaincu que les activités pérennes de réemploi jouent un rôle clé dans le passage à l'échelle de la pratique dans le secteur de la construction. Ces activités sont généralement le trait d'union entre les chantiers de déconstruction et les opérations de construction souhaitant s'approvisionner localement. Elles donnent une seconde vie aux produits et matériaux en les nettoyant, reconditionnant, requalifiant parfois certifiant avant leur remise en œuvre dans de nouveaux ouvrages.

Espaces de collecte et de reconditionnement, activités de requalification des matériaux, plateformes physiques de réemploi, espaces de massification, etc. sont autant d'initiatives portées par des acteurs engagés. Ce sont des activités productives et créatrices d'emplois locaux. Par ailleurs, elles sont très ancrées dans leur territoire et font graviter autour d'elles les professionnels du bâtiment, les maîtrises d'ouvrage, les entreprises de travaux, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les particuliers.

Afin de contribuer au passage à l'échelle de ces activités, en particulier dans les zones géographiques sous-dotées, Ecominéro lance un appel à projets de soutien technique et financier de trois ans.



Pour des raisons de simplification, dans le présent document, le terme « réemploi » est utilisé pour désigner les pratiques de « réemploi, de réutilisation et de préparation en vue d'une réutilisation ».

1. Type d'activités éligibles

Les activités ciblées sont celles qui ont un impact direct sur le tonnage des produits et matériaux inertes du bâtiment réemployés ; parmi lesquelles (liste non exhaustive) :

- Plateforme physique de réemploi et Matériauthèque
- Dépose soignée
- Nettoyage, préparation, reconditionnement, requalification à une échelle (semi-)industrielle
- Certification des PMCB
- Intermediation entre chantiers de bâtiment
- Espace de massification et stockage des produits et matériaux
- Reconditionnement mécanisé des PMCB
- Vente, location, dépôt-vente, achat-revente, don, réservation de stock
- Plateforme numérique de mise en visibilité ou de vente (si elle est au service d'une ou plusieurs plateformes physiques, d'une activité de dépose soignée, nettoyage, reconditionnement, requalification)
- Outil numérique de traçabilité et comptabilisation (idem)

2. Type de PMCB visés

Ecominéro a été agréé sur les produits et matériaux minéraux. La présence significative (d'au moins 30% en tonnage) de ces derniers sur l'ensemble des produits et matériaux réemployés est indispensable pour assurer l'éligibilité de l'activité :

- Eléments en béton
- Pierres (calcaire, granit, grès, laves)
- Briques
- Tuiles
- Ardoises
- Mélange bitumineux
- Eléments en céramique (sanitaires, carrelages)

Les PMCB réemployés pourront provenir de chantiers, des apports volontaires des professionnels ou des particuliers, des collectes sur les zones de réemploi etc. tant qu'ils sont issus du bâtiment et de sa parcelle (exclusion des produits et matériaux des travaux publics).

3. Maturité attendue des activités

Le financement apporté par Ecominéro doit permettre le développement d'activités opérationnelles et pérennes (il ne s'agit pas d'une aide pour un projet ponctuel), notamment la création d'emplois locaux.

Les activités décrites ci-dessus ne sont pas exhaustives, en revanche **la structure candidate devra cumuler au moins deux des activités listées avec une volonté de développement du réemploi des PMCB inertes.**

Si les produits et matériaux réemployés sont de natures inertes et non inertes (exemple : matériaux multi-flux), **l'activité devra compter au moins 30% des**

volumes/tonnages régulièrement collectés, vendus ou réemployés qui sont des produits et matériaux d'origine minérale. La structure devra être en capacité de quantifier ces volumes/tonnages et s'engager à faire progresser ces quantités dans le temps.

Il est également attendu que la structure mette en place **une méthode de traçabilité (fiche produits, inventaire) et/ou de comptabilisation (feuille Excel, outil et logiciel de pesée, comptabilisation unitaire) même sommaire.** Le soutien financier d'Ecominéro pourra d'ailleurs être mobilisé pour parfaire ce pan de l'activité.

L'activité pourra être implantée dans des locaux provisoires (sans durée minimale) ; tant que la volonté de la structure est de trouver à terme une solution de longue durée ou pérenne d'implantation.

Enfin, les activités doivent être ancrées dans leurs territoires et démontrer les liens existants ou en cours avec les acteurs locaux publics et/ou privés.

4. Porteur de la candidature

Les porteurs éligibles sont :

- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire : association, coopérative (SCOP, SCIC), structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Les entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément « ESUS » obtenu ou demandé)
- Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique
- Les collectivités territoriales
- Les fédérations et réseaux professionnels
- Les aménageurs publics ou privés, promoteurs
- Les bailleurs sociaux
- Les entreprises commerciales ou industrielles et entreprises du secteur du bâtiment
- Collectifs d'acteurs

5. Modalités de candidature

La candidature est attendue sous le format prévu par Ecominéro (en format numérique) et devra comprendre :

- Une présentation du porteur, son statut, sa composition de gouvernance, son équipe projet
- L'objet de l'activité, son contexte territorial, ses ambitions
- En quoi l'activité répond à un besoin local ou plus globalement, de la filière
- Les PMCB inertes (tonnage ou volume collecté, vendu ou réemployé)
- En quoi le soutien d'Écominéro fera un effet levier dans le développement de l'activité
- Les budgets prévisionnels 2024, 2025 et 2026
- Les co-financements obtenus, sollicités ou prochainement sollicités
- Les partenariats et l'ancrage local

Des compléments d'informations peuvent être demandés par Écominéro. L'éco-organisme se réserve le droit d'auditionner les porteurs de projets.

6. Dépenses éligibles

Les dépenses peuvent être prises en compte rétrospectivement par rapport à la date d'envoi de la candidature, sur toute l'année 2024. La liste des dépenses ci-dessous concerne le fonctionnement :

Types de dépenses	Exemples de dépenses TTC
Ingénierie	Ressources humaines Frais de fonctionnement : loyer, charges, logistique R&D Essais de prototypes Coûts de tests en laboratoire Intervention des bureaux de contrôle et assureurs Etude de caractérisation
Suivi et évaluation	Outils ou logiciels de traçabilité et comptabilisation des PMCB

7. Critères d'analyse

La sélection des activités sera effectuée sur la base des critères d'analyse suivants :

Impact environnemental

- Type, diversité et part des PMCB inertes (catégorie 1) réemployés
- Activité à visée (semi-)industrielle ou passage à l'échelle de l'activité

Crédibilité de l'activité

- Equilibre général des activités
- Cohérence des ambitions de développement

Pertinence de l'échelon territorial

- Réponse à un enjeu local ou un enjeu de filière
- Implantation dans une zone sous-dotée en activités de réemploi de PMCB

Ancrage local

- Partenariat ou lien avec des Collectivités territoriales
- Coopération avec les réseaux ESS et réseaux de la construction durable

Impact social

- Potentiel de création d'emplois locaux, notamment en insertion
- Développement de nouveaux métiers ou pratiques professionnelles

8. Modalité du soutien

Le soutien financier sera au maximum de 150 000€ par activité soutenue, sur trois ans, sans taux minimum ou maximum d'intervention. Le montant sera ajusté en fonction des critères d'analyse ci-dessus et des budgets présentés par le candidat.

Le soutien sera versé au porteur de l'activité en 3 fois, une fois par an. Le premier versement comptera pour l'année 2024. Les deux autres versements seront effectués en 2025 et 2026. Ils seront conditionnés à la pérennité de l'activité et à ses projections dans le temps. Afin d'évaluer ces éléments, le porteur de l'activité devra transmettre à Ecominéro les bilans d'activités annuels.

Ex : pour un soutien de 150 000€ le lauréat percevra 50 000€ par an.

6 à 7 activités seront lauréates de la session de candidature 2024.

9. Calendrier

	Session unique
Candidatures	13 mai au 29 septembre
Audition et sélection	30 septembre au 30 novembre
Réponse aux candidats	4 décembre

10. Engagement du porteur de projet et Indicateurs de suivi

Le porteur doit désigner un référent interne pour le suivi de l'activité. Il est l'interlocuteur principal d'Ecominéro. Écominéro sera obligatoirement associé aux Comités de Pilotage et réunions qui permettent d'aider au développement des activités et d'évaluer sa pérennité. C'est sur la base de ces réunions que le soutien financier d'Ecominéro sera réitéré d'une année sur l'autre.

Chaque année, le porteur devra déclarer à Ecominéro les tonnages réellement réemployés, par type de PMCB inertes et non inertes (catégorie 1 et 2). Il devra également transmettre à Écominéro son bilan d'activité ou tout document qui permettront de juger de :

- L'évolution des activités leur montée en charge
- Les perspectives pour les années à venir
- Le taux de réemploi effectif global et par type de PMCB projeté avec leur montée en puissance (cat 1 et 2)
- La traçabilité et comptabilisation des tonnages de PMCB (cat 1 et 2)
- Les succès de l'année et les points bloquants à lever
- La création et maintien des emplois
- Les partenaires financiers en investissement et fonctionnement
- Les partenaires locaux et les modalités de collaboration